



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE DE TIR DES PAYS DE LOIRE
Société n° 05 49 055

Patrick LEMAITRE
Président de l'Académie de Tir 2000
à
Monsieur le Président de la Ligue de Tir
des Pays de la Loire

Objet : Fermeture du stand de tir municipal de Cholet

Monsieur le Président,

La ville de Cholet vient de nous adresser par lettre recommandée avec accusé de réception une décision nous signifiant la fermeture du stand de tir municipal (Voir document n° 1 en pièce jointe).

Comme vous pourrez le constater à la lecture de cet arrêté celui-ci s'appuie sur un relevé de conclusion de l'Agence Régionale de Santé (Voir document n°2 en pièce jointe) qui indique que, suite à la découverte de cas de saturnisme parmi quelques tireurs d'une association qui utilise les mêmes locaux que l'AT 2000, la santé des tireurs choletais serait mise en péril par une teneur en plomb trop élevée dans le sol et l'atmosphère des installations mises à notre disposition par la collectivité.

Cette décision qui remet évidemment en question la survie de notre association (93 membres à ce jour) pose également la question plus générale des stands de tir de notre région. Il apparaît en effet que le stand de tir de Cholet dont l'existence remonte au début des années 80 n'est sans doute pas un cas isolé et que nombre des stands de tir de notre région sont, à n'en pas douter, dans la même situation sanitaire du fait d'installations similaires ou relativement semblables dans lesquelles les mêmes disciplines sont pratiquées dans des conditions identiques.

Ainsi, à titre d'exemple, parmi les nombreuses préconisations de l'Agence Régionale de Santé émises pour le stand de Cholet, celui-ci devrait être équipé de vestiaires permettant aux tireurs de se changer après chaque séance de tir, des douches devraient être mises à disposition des pratiquants, les butes de terre et pièges à balles servant à la rétention des ogives tirées devraient être dépolluées chaque année par des sociétés spécialisées, les tireurs ne devraient ni manger ni boire durant leur présence dans les locaux etc. etc.

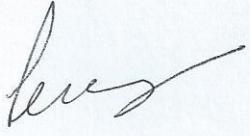
Je doute que ces équipements et pratiques soient généralisés dans les différents équipements de notre Ligue (voire de notre fédération) ni même qu'ils soient portés à la connaissance de l'ensemble des tireurs faisant ainsi courir la menace d'une fermeture à plus ou moins court terme de nombre des installations qui accueillent les tireurs ligériens dès lors que le cas Choletais sera porté à la connaissance des élus des collectivités qui disposent sur leur territoire de stands de tir.

Je m'interroge par ailleurs sur l'attitude qu'adoptera l'Agence Régionale de Santé dans un futur proche. La mission de prévention et la connaissance de la situation choletaise, dont elle est maintenant consciente devraient logiquement conduire l'Agence Régionale de Santé à s'interroger sur l'ensemble des stands de notre région et sur les conditions d'accueil sanitaire faites aux licenciés.

Comme vous l'aurez compris, j'ai le sentiment que la situation difficile que nous rencontrons à Cholet impacte de façon beaucoup plus large l'ensemble de notre mouvement et souhaiterais à ce titre vous rencontrer dans les meilleurs délais afin d'échanger avec vous sur les stratégies à mettre en œuvre pour que notre situation trouve une solution rapide et qu'elle ne soit pas le précédent à la multiplication de situations identiques.

Comptant sur votre soutien et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sportives.

P.LEMAITRE
Président AT 2000

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is cursive and appears to read 'P. Lemaître'.